

14^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE TÉLÉPHONIQUE

Procès-verbal de l'assemblée téléphonique des membres de Promotion Saguenay inc.,
tenue en date du 15 mars 2019 à 14 h.

Sont présents :

M. Michel Potvin, *président et conseiller municipal*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Assiste également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*

∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée téléphonique des membres du conseil d'administration sous la présidence de M. Michel Potvin. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0039

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour.
ADOPTÉE à l'unanimité.

4. LA MARJOLAINE | TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

2019-0040

CONSIDÉRANT la résolution #2018-0094 du CA du 13 juin 2018 concernant l'appel d'offres –
Inspection et travaux de réparations mineurs pour le bateau La Marjolaine;

CONSIDÉRANT la résolution #2019-0035 du CA du 12 février 2019 concernant La Marjolaine;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a demandé que le coqueron soit vidé afin de procéder à l'inspection;

CONSIDÉRANT qu'Industries Océan inc. a déposé une soumission au montant de 14 503,52 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que selon les règles d'attribution de contrats, il est possible d'accepter ces frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le bateau devra être déplacé pendant les travaux;

CONSIDÉRANT que le coût pour le déplacement du bateau est de 8 000 \$ plus les taxes;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR : M. Jean-Marc Crevier

QUE soient autorisés les frais supplémentaires pour le vidage du coqueron pour un montant maximal de 14 503,52 \$ plus les taxes à Industries Océan inc.;

ET QUE soient autorisés les frais de déplacement du bateau pour montant maximal de 8 000 \$ plus les taxes à titre d'imprévu à Industries Océan inc.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5. VARIA

Aucun point n'a été ajouté.

2019-0041 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TÉLÉPHONIQUE DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
ET APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

DE LEVER l'assemblée générale téléphonique.
ADOPTÉE à l'unanimité


Secrétaire